

THEMES

Réseau des territoires
Formation
Forêt des collectivités
Bois énergie
Bois construction
Montagne
Multifonctionnalité

ZOOM

2015-2020 : 30 territoires LEADER retenus en Rhône-Alpes vont agir pour que la filière forêt bois soit un véritable atout de développement local !

actus

La formation voirie : l'accessibilité aux massifs forestiers et à la gestion des usages partagés

Les élus des Communes forestières des deux Savoie réagissent et approuvent la position de leurs confrères rhônalpins au regard du report des ventes d'automne demandé par la Fédération nationale du bois (FNB)

Il y a un an, la Région Rhône-Alpes recevait les candidatures de territoires qui répondaient à l'appel à manifestation d'intérêt pour élaborer et mettre en œuvre des stratégies locales de développement au titre de LEADER. 30 projets de territoires ont été retenus. La phase de mise en œuvre débute. Que représente la forêt / filière bois dans les programmes LEADER des territoires de projets ? Quels sont les territoires qui ont des problématiques proches ? Quels sont les enjeux locaux en matière de forêt et de filière bois sur lesquels les territoires vont agir ces 5 prochaines années ?

Dans le cadre de leur mission d'animation du réseau des territoires de projets forestiers de Rhône-Alpes, les Communes forestières ont analysé les plans d'actions programmés dans les candidatures des territoires LEADER retenus.

Cette analyse a pour but de mettre en évidence les sujets prioritaires sur lesquels les territoires ont décidé de consacrer des moyens dans le cadre de LEADER.

agenda

2 12

Report des ventes publiques 73 et 74
Pôle Excellence Bois

Rumilly-74

L'assemblée générale COFOR 74 initialement prévue le 4/12, est reportée pour le début d'année 2016 suite à de nombreuses incertitudes de réunions programmées en cette fin d'année.



Elle permettra :

- aux acteurs d'appréhender les priorités des territoires et de se positionner pour contribuer à la mise en œuvre concrète des actions des programmes LEADER,
- aux territoires de connaître les thèmes de travail des autres LEADER et faciliter ainsi leur coopération.

Des actions qui concernent les 3 fonctions de la forêt (production, protection, social) se retrouvent dans 7 territoires LEADER.

LEADER, mais qu’est ce que c’est ?

LEADER signifie « Liaison Entre Action de Développement de l’Economie Rurale ». Il s’agit d’un programme européen qui vise à faire des territoires ruraux des pôles équilibrés d’activité et de vie. Ce programme permet de soutenir des actions innovantes s’inscrivant dans cette stratégie et sert de laboratoire d’expérimentation pour l’ensemble des territoires ruraux. Une approche novatrice qui constitue pour le projet de territoire une réelle valeur ajoutée grâce au soutien d’actions pilotes et innovantes (en termes de méthode, de contenu) afin de tirer le meilleur parti de leurs atouts.

Une dynamique de territoires rhônalpins

Sur les 30 territoires LEADER, quasiment tous, sauf 2, abordent très largement la fonction de production de la forêt. Il s’agit d’actions multiples sur les thèmes de la sylviculture, du regroupement et du foncier, de la mobilisation des bois, de la transformation et de la valorisation du bois d’œuvre et du bois énergie.

9 territoires abordent la fonction de protection des forêts (risques naturels, ressource en eau, climat, biodiversité).

12 territoires prévoient d’agir sur le rôle social que joue la forêt. Les actions pour gérer l’utilisation de l’espace, les conflits d’usage et l’accueil du public en forêt sont très nombreuses.

16 des 30 territoires indiquent très clairement que la forêt filière bois sera un sujet important de coopération interterritoriale ou / et internationale.

Les programmes LEADER prévoient aussi grand nombre d’actions de communication, de formation, d’information des élus, des acteurs et du grand public.

Produire local : un avantage économique majeur

La valeur ajoutée des produits bois, la structuration et le développement des entreprises, des circuits courts, du bois local, sont les sujets de prédilection des LEADER de Rhône-Alpes en matière de forêt / filière bois.

Tous les maillons de la chaîne sont concernés :

- 17 territoires vont travailler à l’amélioration et la dynamisation de la sylviculture,
- 19 territoires programment de l’animation et des investissements pour agir sur l’accès à la ressource, sa gestion, sa mobilisation,
- 22 des 30 territoires vont agir dans le domaine de la transformation et valorisation du bois d’œuvre ; 14 d’entre eux vont agir pour valoriser le bois local, spécifiquement.

Le bois énergie est aussi un axe important pour les territoires. Ils sont 18 à l’inscrire comme un axe d’actions pour accompagner le développement de la filière bois-énergie locale.

L’analyse menée servira au groupe de travail « Acteurs forestiers régionaux / Territoires » que pilote la Région Rhône-Alpes pour aider la construction d’une méthodologie qui facilitera l’adoption de stratégies partagées par les acteurs de terrain, à l’échelle territoriale. L’objectif principal de ce groupe de travail est d’être un lieu d’échange pour permettre aux principaux organismes forestiers de mieux articuler leurs différentes actions et / ou stratégies d’interventions au service des territoires. Il s’agit de construire des partenariats locaux durables pour la mise en œuvre de LEADER au fil des cinq prochaines années.

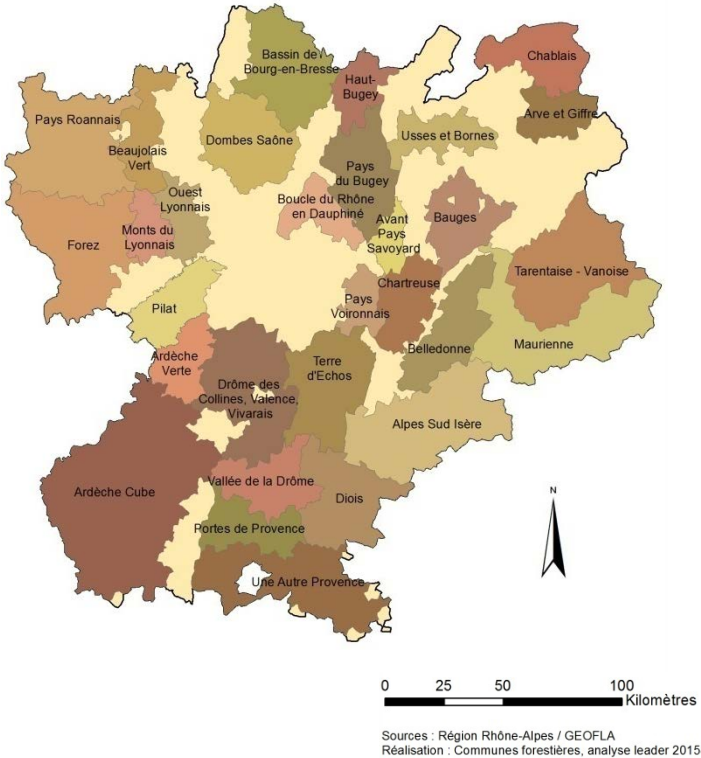
Pour en savoir plus : [télécharger l’analyse complète](#) « 30 territoires LEADER retenus en Rhône-Alpes vont agir pour que la filière forêt bois soit un véritable atout de développement local ! »

Pour rappel :

[Télécharger la plaquette de communication](#) des acteurs de la forêt / filière bois sur LEADER.

[Télécharger la liste des interlocuteurs techniques](#) par structure et par secteur géographique qui seront les référents pour les territoires sur LEADER.

Découpage des 30 territoires LEADER 2015-2020 en Rhône-Alpes



Sources : Région Rhône-Alpes / GEOFLA
Réalisation : Communes forestières, analyse leader 2015

ACTUS | formation

La formation voirie : l'accessibilité aux massifs forestiers et à la gestion des usages partagés

Les forêts publiques haut-savoyardes représentent un enjeu patrimonial et économique majeur pour ce département dont elles couvrent plus de 178 000 hectares, soit 37 %. A ce titre, la mobilisation du bois devient pour grand nombre de communes comme celle du territoire Arve-Giffre, une nécessité économique et sociale pour valoriser une activité en plein essor avec le bois d'œuvre, et surtout le bois énergie. Cette mobilisation est parfois rendue difficile, voire impossible après les travaux d'exploitation et les dégâts qu'ils ont causé. La nature des interventions en forêt devient une préoccupation grandissante des élus qui le plus souvent doivent recourir à la remise en état des accès pour redéployer un réseau de routes et pistes forestières entretenues. Quels recours ? Comment entrer en contact, négocier avec les exploitants forestiers qui ne sont pas tous soumis à la déclaration préalable de chantier ? Autant de questions soulevées et de réponses apportées lors de la formation voirie organisée fin juillet par l'association des Communes forestières de Haute-Savoie et la Charte forestière de Territoire Arve-Giffre.

Réduire l'impact de l'exploitation forestière, ou des pratiquants de sports motorisés (quad, moto, 4X4), ce qui ne va pas sans poser de problèmes de conflits d'usages et de nuisances, ont été au cœur du programme de la formation « Les élus face aux enjeux liés à l'accessibilité aux massifs forestiers et à la gestion des usages partagés ».



Placée sous la houlette de Jacky Dunand, trésorier de l'association des Communes forestières, cette soirée a conjugué retour d'expériences des participants, aspects juridiques (statuts juridiques des voies, responsabilités de chacune des parties dans la remise en état des voiries et les changements législatifs apportés par la Loi d'avenir de 2014), mise en place d'outils pour lutter contre les problèmes liés à l'utilisation des voiries forestières et communales.

La Charte des bonnes pratiques, dispositif qui cherche à limiter les conflits dans le cadre des exploitations forestières, mise en place en Haute-Savoie, a été présentée comme une première base de réflexion.

C'est dans un climat propice à la négociation que les participants ont échangé, fait avancer le débat pour que la dynamique de mobilisation des bois se réalise dans le respect des devoirs de chacune des parties.

Pour rappel, la législation actuelle distingue deux cas pour lesquels il est obligatoire de déclarer un chantier auprès de la commune :

- si le chantier se trouve en espace boisé classé, l'ensemble des coupes réalisées en forêt privée ne présentant pas de garantie de gestion durable (PSG, RTG ou CBPS) [Article L130-1 du Code de l'Urbanisme],
- dès lors que le chantier dépasse 500 m³ ou 4 hectares, l'exploitant est tenu aussi d'en informer l'inspection du travail [Articles L718-9 du Code rural et R324-10 du Code du travail].

ACTUS | forêt des collectivités

Les élus des Communes forestières des deux Savoie réagissent et approuvent la position de leurs confrères rhônalpins au regard du report des ventes d'automne demandé par la Fédération nationale du bois (FNB)

Dès l'ouverture de la vente publique des deux départements savoyards, à Rumilly, Georges Communal, vice-président de l'association des Communes forestières de Savoie et Loïc Hervé, membre du conseil d'administration de l'association des Communes forestières de Haute-Savoie, maire de Marnaz et sénateur, sont intervenus pour marquer leur solidarité vis-à-vis des scieurs, dans le conflit qui les oppose avec l'ONF ; ils ont appelé au boycott de la vente du jour. De leur côté, les élus des Communes forestières Rhône-Alpes ont tout au long du mois de septembre accompagné les scieurs rhônalpins dans leurs manifestations qui se sont déroulées lors des ventes de bois des forêts publiques, organisées par l'ONF. Ces manifestations ont conduit au report des ventes, mis à part celle du département de l'Ain, organisée avant le lancement de cette action.

Qu'est ce qui a provoqué cette situation inédite ?

Les conditions de règlement des ventes de bois en bloc et sur pied sont définies dans le règlement général des ventes de l'ONF. Le 2 juillet 2015, la Fédération nationale des Communes forestières a été informée et a donné son accord en tant que membre du conseil d'administration de l'ONF pour que s'ouvrent des négociations avec la FNB pour rechercher un nouvel échéancier de paiement. Depuis ce jour les Communes forestières n'ont reçu aucune information qui résulterait de l'ouverture de ces négociations. Il ne peut donc en aucun cas être fait référence à un accord sur ce sujet.

En adoptant cette position, les Communes forestières de Rhône-Alpes :

- souhaitent qu'une solution qui satisfasse toutes les parties puisse être trouvée et que la mise en marché des bois puisse reprendre le plus rapidement possible dans des conditions normales.
- déclarent qu'elles sont solidaires des scieurs lorsqu'ils affirment que les conditions de la montagne doivent être prises en considération dans le règlement des ventes et notamment pour déterminer les délais de règlement. En effet l'immobilisation d'un stock important de grumes par les scieries de montagne, nécessaire du fait de l'impossibilité de mener une exploitation normale en saison hivernale, impacte très fortement le bilan des entreprises de sciage. Les Communes forestières attachent la plus grande importance à ce que les scieries, souvent fragilisées et subissant une forte concurrence des scieries de plaine, ne se trouvent pas affaiblies une nouvelle fois par une mesure commerciale inappropriée.

En conclusion, les Communes forestières de Rhône-Alpes, souhaitant préserver les emplois qu'offrent les entreprises de transformation du bois, et soucieuses de préserver un outil de sciage de proximité, affirment leur solidarité avec les scieurs et demandent qu'un règlement des ventes adapté à la montagne soit mis place.

Cette position a été partagée avec les Communes forestières des Hautes-Alpes et des Alpes de Haute-Provence le 18 août, réaffirmée lors du conseil d'administration de l'Union régionale des associations des Communes forestières Rhône-Alpes le 28 septembre.

La position des Communes forestières Rhône-Alpes a été exprimée lors des ventes de Montélimar concernant la Drôme et l'Ardèche, Saint-Laurent-du-Pont concernant l'Isère.

À CÔTÉ

À CÔTÉ | Ain

L'aménagement forestier une étape clé pour les communes

La forêt communale est gérée par l'Office national des forêts (ONF) dans le cadre du régime forestier. Les programmes annuels de travaux et de coupes sont définis à partir d'un document de référence, l'aménagement forestier. Lors de la révision de cet aménagement, le conseil municipal doit prévoir la gestion du patrimoine forestier pour les vingt prochaines années. Si l'ONF rédige l'aménagement, il incombe aux élus de décider de l'orientation générale de la gestion forestière. Pour accompagner les nouveaux élus en charge de cette obligation, les Communes forestières de l'Ain et les Chartes Forestières du Massif du Bugey ont organisé une soirée d'information qui s'est tenue le 30 juin 2015 à Cormaranche-en-Bugey. [Lire la suite](#)

Ventes de bois de l'année 2015, dans l'Ain, une conjoncture peu favorable

La baisse de l'euro par rapport au dollar, celle du prix du baril de pétrole peu favorable au bois énergie, sont autant d'éléments de conjoncture qui ont pesé sur les ventes de bois de cette année 2015. A cela s'ajoutent pour la France, une forte diminution des permis de construire et malgré un engouement de plus en plus marqué pour la construction bois, la concurrence avec les bois du nord de l'Europe qu'il faudra bien arriver à endiguer par une utilisation massive des bois locaux. Dans ce contexte de morosité, la participation des élus aux séances de ventes peut néanmoins jouer un rôle non négligeable. [Lire la suite](#)

Déclaration de chantier forestier : action !

La question des dégâts liés aux exploitations forestières est un sujet préoccupant pour les élus des communes forestières qui doivent en assumer les coûts de réparation dans une période où les dotations baissent. Trouver des solutions constructives, tel était l'objectif de la soirée de sensibilisation, du 16 avril dernier, marquée avant tout par le désir des élus du Massif du Bugey d'être informés de l'ouverture de chantier dans les forêts privées de leur commune, d'en identifier les intervenants. Quelle législation en vigueur encadre la déclaration de chantier ? [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Ardèche

Appel à candidatures 2015-2020 du FEADER pour la prévention des dommages causés aux forêts par des incendies

L'appel à candidatures pour la « Prévention des dommages causés aux forêts par des incendies » est lancé pour la période 2015-2020. La mesure 08.30 du programme de développement rural Rhône-Alpes (PDR Rhône-Alpes) vise à protéger le patrimoine forestier contre le risque d'éclosion de feux et à réduire les surfaces forestières parcourues par le feu, dans les zones présentant un risque d'incendie moyen ou élevé. Tout savoir sur le dispositif. [Lire la suite](#)

Projet de débardage par câble : un début d'envolée !

La question de la mobilisation du bois en forêt de montagne et de l'accès à la ressource reste toujours un sujet de premier ordre. Le débardage par câble, technique ancienne très développée en Autriche, Allemagne, Suisse, Roumanie, Italie, Tchéquie ou Slovaquie, est une alternative d'exploitation réservée aux milieux sensibles ou dépourvus de pistes qui revient au devant de la scène. D'autant que certaines études sur des opérations expérimentales laissent apparaître un bilan économique équilibré. A ce titre, l'association des Communes forestières de l'Ardèche a engagé une action de démonstration visant à expérimenter une coupe à câble dans son département. [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Drôme

Une plateforme de production de bois déchiqueté à Vassieux en Vercors

Le 12 septembre dernier a été inaugurée la plateforme de production de bois énergie de Vassieux en Vercors, réalisée par la Communauté de communes du Vercors (CCV). Dès 2009, suite à l'arrêt professionnel de la scierie des Gagères, la CCV a mené une réflexion visant d'une part à pallier le manque de hangars de stockage sur le plateau, et d'autre part à « s'engager dans un projet économique lié aux activités forestières ». L'analyse effectuée dans le cadre du Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) porté par le Parc naturel régional du Vercors, a confirmé l'intérêt d'un tel équipement sur le plateau. [Lire la suite](#)

Bois des Alpes s'invite au nouvel espace d'animation intercommunal de Saint-Michel-sur-Savasse

Près de 200 personnes et de nombreux élus s'étaient déplacés samedi 17 octobre pour l'inauguration de l'espace d'animation intercommunal de Bagnol. Plusieurs décennies ont été nécessaires pour faire aboutir ce projet repris et piloté dans sa phase décisive par Daniel Bignon, maire de Montmiral, président du SIVU de Bagnol, et de l'association Bois des Alpes. Ce beau bâtiment bois qui réussit la prouesse de regarder vers les deux communes du SIVU, Saint-Michel-sur-Savasse au sud, Montmiral au nord, raconte aussi l'histoire d'une volonté : celle de jouer la carte du local. [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Isère

Le Grésivaudan : territoire pilote dans le déploiement d'une politique foncière forestière portée par les collectivités

Dans le cadre de son projet stratégique forestier, la Communauté de communes du Grésivaudan œuvre avec les acteurs forestiers pour augmenter le volume de bois exploité en facilitant l'accès à la ressource du territoire, le regroupement des propriétaires et des parcelles forestières. [Lire la suite](#)

La loi NOTRe, son impact sur les politiques territoriales forestières

Le 16 juillet l'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté définitivement le projet de loi portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe). Après sa promulgation du 7 août 2015 nous en savons désormais un peu plus concernant son impact sur les politiques territoriales forestières du département de l'Isère. [Lire la suite](#)

Formation « Bois énergie » sur le territoire de Bas-Dauphiné et Bonnevaux

La formation « Bois énergie, à destination des élus, s'est tenue le 1er juillet dernier. Organisée sur le territoire de la nouvelle charte forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux, son objectif était de donner toutes les clés pour mieux comprendre le Bois énergie dans son contexte général, mais aussi plus concrètement dans son utilisation communale. [Lire la suite](#)

Prix départemental de la construction bois Isère

Le 30 octobre dernier se tenait dans le nouveau bâtiment de la Maison de Territoire Voironnais Chartreuse, le prix départemental de la construction bois de l'Isère anciennement appelé « Trophées Bois ». L'occasion de rappeler les atouts pour un territoire de faire appel à la ressource locale et de mesurer la valeur ajoutée des bois certifiés BOIS DE ALPES™. [Lire la suite](#)

La forêt une préoccupation du Conseil départemental de l'Isère

Fin juillet, le Département a organisé une rencontre avec les acteurs de la filière bois. Robert Durantou (vice-président, en charge de l'agriculture, de l'irrigation, de la filière bois et de l'environnement) et Fabien Mulyk (vice-président délégué à la filière bois, l'aménagement des rivières et l'environnement) se sont rendus sur le massif du Vercors, territoire montagnard forestier singulier, afin de prendre connaissance des problématiques de la filière bois. [Lire la suite](#)

Appel à candidature, la 15^e édition de la Fête de la forêt de montagne

Votre commune est intéressée pour accueillir la prochaine édition de la Fête de la forêt de montagne en 2017 ? [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Rhône-Alpes

Position des Communes forestières de Rhône-Alpes au regard du report des ventes d'automne demandé par la Fédération nationale du bois (FNB)

Les élus des Communes forestières Rhône-Alpes ont tout au long du mois de septembre accompagné les scieurs rhônalpins dans leurs manifestations qui se sont déroulées lors des ventes de bois des forêts publiques, organisées par l'ONF. Ces manifestations ont conduit au report des ventes, mis à part celle du département de l'Ain, organisée avant le lancement de cette action. [Lire la suite](#)

« DYNAMIC Bois » : appel à manifestation d'intérêt de l'ADEME

L'« AMI DYNAMIC Bois » est un appel à manifestation d'intérêt (AMI) sortie le 17 mars 2015 par l'ADEME en vue d'insuffler une nouvelle DYNAMique dans l'approvisionnement des chaufferies du fonds de Chaleur. [Lire la suite](#)

À CÔTÉ | Savoie

La déclaration d'intérêt général de Les Déserts : une mesure d'urgence pour intervenir sur les forêts privées à haut-risque, dépourvues de gestion

Les communes restent souvent démunies face au risque d'incendie généré par les chablis et les arbres scolytés, secs, non récoltés par leur propriétaire. La prévention et la protection contre les incendies et ravageurs, impliquent des travaux d'exploitation forestière difficiles à entreprendre, dès lors que les propriétaires privés des forêts concernées ne souhaitent pas réaliser les travaux d'urgence, voire ne peuvent être identifiés ; phénomène largement favorisé par le morcellement de la forêt privée. Il existe pourtant une procédure exceptionnelle pour que les communes puissent entreprendre ces travaux d'exploitation forestière nécessaires. Un exemple concret : la déclaration d'intérêt général (DIG) engagée par la commune Les déserts. [Lire la suite](#)

Grande faune et forêt des Bauges : une journée d'information dédiée aux propriétaires forestiers, riche d'enseignements

L'association des Communes forestières de Savoie et le Parc naturel régional du massif des Bauges ont organisé le 5 septembre dernier une journée d'information et d'échanges sur la grande faune (cerf, chevreuil, sanglier, chamois, mouflon) et les forêts du massif des Bauges. Comment maintenir une densité de grand gibier compatible avec l'équilibre entre populations et milieu, tel était le sens de la journée. [Lire la suite](#)

Le pont de Cognin : une construction bois en ville qui défie toutes les idées reçues

Fruit de plusieurs années de concertation et de réflexion, le pont bois de Cognin, ouvrage d'art unique en France par sa structure innovante, vient de franchir une étape essentielle : la pose des premières poutres de grande portée, qui s'est déroulée le 23 septembre. Autre élément d'importance et de satisfaction, les produits bois utilisés certifiés BOIS DES ALPES™ seront à jamais associés à cet ouvrage d'exception, symbole d'une parfaite symbiose entre toutes les parties prenantes, démonstration de la puissance créative de nos territoires et de leur capacité à savoir se mobiliser, se positionner face aux marchés de l'international en s'appuyant sur la ressource locale. [Lire la suite](#)

Association des Communes forestières de Haute-Savoie

ZAE Rumilly sud | 715 route de Saint Félix
74150 RUMILLY

Tel : 06 22 92 06 50 | Fax : 09 72 27 14 22

hautsavoie@communesforestieres.org

Chargée de mission : Lucile BUISSON

lucile.buisson@communesforestieres.org

Président : René POUCHOT

L e t t r e c o f i n a n c é e p a r l ' U n i o n e u r o p é e n n e

